



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1001-2021, 1002-2021 ET 3011

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2021, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- ✓ Règlement numéro 1001-2021 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2021;
- ✓ Règlement numéro 002-2021 relatif à la tarification de l'ensemble des Services municipaux 2021;
- ✓ Règlement numéro 3011 relatif aux installations septiques.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT ET UNIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, OMA
Greffier
glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 21 janvier 2021 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21^e jour de janvier de l'an deux mille vingt et un.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, OMA
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca